

Règlement

L'organisation du concours

1. Le concours est organisé par Visual-Online S.A., dont le siège social est établi à Z.I. Weiergewan 6, rue Goell L-5326 Contern.
 2. Visual-Online S.A se réserve le droit de modifier, de remettre, de réduire ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances le réclament. Aucune faute, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et pour aucune obligation de Visual-Online S.A.
 3. Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du jeu-concours, à l'exception d'une demande écrite du règlement auprès de Visual-Online S.A.
- Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le sondage-concours seront considérées comme point du présent règlement. Les décisions de VO sont sans recours.

Conditions de participation au concours.

4. L'âge minimum pour participer au concours est de 18 ans.
5. Sont exclues du sondage-concours, toutes les personnes employées par "Visual-Online", les membres de leur famille mais aussi les personnes agissant pour le compte de l'organisateur du concours, soit en qualité d'employé ou d'indépendant, telles que, et sans limitation de genre : leurs agences de publicité, leurs conseillers juridiques et leurs conseillers en marketing.
6. La participation au concours est gratuite.
7. Le concours se déroule EXCLUSIVEMENT par voie de courrier électronique.

La mécanique concours

8. L'objet du concours est de s'inscrire sur le site de Visual-Online
9. Tous les participants ayant rempli le formulaire sont enregistrés. Un tirage au sort réalisé grâce à un logiciel conçu à cet effet sélectionnera de manière complètement aléatoire une adresse email qui sera désignée comme gagnante.

Gain

10. Le gain correspond à 1 Ipad et 2 Ipod.
11. Les participants seront identifiés grâce aux informations fournies dans le formulaire
12. Le lot gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre un autre gain en nature ou transformé en espèces.
13. En cas d'abus, mystification ou fraude, Visual-Online S.A se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) de ce concours.

Durée

14. Le concours Visual-Online S.A aura lieu du 15/9 au 31/12/2010.

Aspects légaux

15. Par sa participation au concours, le participant consent automatiquement et sans réserve que son nom et adresse , ainsi que son identification comme participant, soient publiés par VO.lu lors de la communication de clôture du concours. Il renonce à tous ses droits à ce sujet.

16. Les organisateurs ne supporteront aucune responsabilité pour tout accident, incident ou dommage, quelle que soit la cause ou la nature, résultant de l'attribution du prix ou de la participation au sondage-concours.

17. Les organisateurs ne supporteront aucune responsabilité quant aux pertes occasionnées par des manquements techniques et ce, sous quelque forme que ce soit.

Le règlement est déposé auprès de l'huissier Me Carlos Calvo.

Adresse des organisateurs

Visual Online S.A.
Z.I. Weiergewan
6, rue Goell
L-5326 Contern

Me. Carlos Calvo
7 rue Pierre Federspiel
L-1512 Luxembourg

Adresse postale : B.P. 2625 - L-1026 Luxembourg